|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG JUST — DDG — Unité 01 |
| Numéro de poste Sysper: | 257159 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Bruno Gencarelli  I trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité 01 «Affaires internationales et flux de données» est une équipe nouvellement créée, hautement motivée et dynamique chargée des relations internationales dans le domaine de la justice et des consommateurs. L’unité relève directement du Directeur Général et notre travail est très visible au sein de la DG. L’unité élabore et met en œuvre la stratégie de la DG JUST à l’égard des pays tiers et des organisations internationales dans tous les domaines d’action pertinents (élargissement, politique de voisinage, protection de la vie privée et flux de données, politique commerciale, etc.). Parmi les priorités spécifiques de la DG figurent, entre autres, le soutien aux réformes dans les domaines de l’état de droit et de la justice dans les pays voisins; ainsi que de faciliter le transfert et l’échange de données conformément aux exigences de l’UE en matière de protection des données.

L’unité 01 «Affaires internationales et flux de données» est une équipe nouvellement créée, hautement motivée et dynamique chargée des relations internationales dans le domaine de la justice et des consommateurs. L’unité relève directement du Directeur Général et notre travail est très visible au sein de la DG. L’unité élabore et met en œuvre la stratégie de la DG JUST à l’égard des pays tiers et des organisations internationales dans tous les domaines d’action pertinents (élargissement, politique de voisinage, protection de la vie privée et flux de données, politique commerciale, etc.). Parmi les priorités spécifiques de la DG figurent, entre autres, le soutien aux réformes dans les domaines de l’état de droit et de la justice dans les pays voisins; ainsi que de faciliter le transfert et l’échange de données conformément aux exigences de l’UE en matière de protection des données.

Nos tâches combinent le soutien apporté à nos collègues dans différents domaines d’action au sein de la DG avec nos connaissances et notre expertise spécifiques en matière de relations/négociations internationales, de gestion des relations bilatérales et multilatérales et de négociation d’accords/arrangements internationaux. Pour citer quelques exemples, nous sommes responsables des relations avec le Royaume-Uni après le Brexit sur tous les aspects liés à la justice et aux consommateurs, en menant le dialogue sur la réforme de l’état de droit et de la justice avec les pays candidats et les pays du voisinage oriental, et nous avons récemment négocié le nouveau cadre de protection des données UE-États-Unis.

Dans l’exercice de ces fonctions et tâches, l’unité travaille en étroite collaboration avec d’autres institutions et organes de l’UE, des missions diplomatiques à Bruxelles, des organisations régionales et internationales, des acteurs institutionnels et d’autres parties prenantes dans les pays tiers.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous offrons l’occasion de travailler sur des questions très intéressantes et en évolution rapide au carrefour de la diplomatie, des droits fondamentaux, de l’économie numérique et des questions de justice et de sécurité. L’END travaillera sous la supervision d’un administrateur, contribuant à la définition et au développement de la politique extérieure de la Commission dans le domaine de la justice et des consommateurs. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales/régionales et européennes, l’END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des implications pour des dossiers qu’il a traités dans son administration nationale au cours des deux années précédant son entrée à la Commission, ou sur des dossiers directement liés. Il ne peut en aucun cas représenter la Commission en vue de prendre des engagements, financiers ou autres, ou de négocier en son nom.

Pour ses dossiers, il participera directement aux négociations internationales ainsi qu’aux contacts interinstitutionnels correspondants avec d’autres institutions et organes de l’UE (Conseil, Parlement européen, comité européen de la protection des données, etc.).

Il interagira avec les principales parties prenantes des administrations nationales, des entreprises et de la société civile de l’UE et des pays tiers et représentera la Commission/la DG JUST dans les forums politiques, les conférences, etc.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le/la candidat/e doit avoir une solide expérience juridique et une expérience avérée des négociations internationales et/ou interinstitutionnelles. Une connaissance spécifique de la dimension internationale de la justice/de l’État de droit, de la politique des consommateurs ou de la protection des données ainsi qu’une expérience professionnelle au sein d’une organisation internationale ou d’un service diplomatique constitueraient un atout important.   
Un niveau élevé d’engagement, un sens des responsabilités et de la coordination, la capacité d’analyser des questions juridiques et politiques complexes et de trouver des solutions et des compromis acceptables sont essentiels. Il est important qu’il/elle sache rédiger des notes d’orientation et des notes d’information complètes et faciles à comprendre. Il/Elle devrait être en mesure de communiquer clairement et devant les publics. Il/Elle doit être très organisé/e, capable de s’intégrer facilement dans une équipe dynamique et de travailler sous pression.

Une excellente connaissance de l’anglais (tant à l’écrit qu’à l’oral) est essentielle.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)